

Réforme de la catégorie C



ON EST LOIN DU COMPTE !

Ce sont 1.6 millions de fonctionnaires, tous versants confondus, qui sont concernés et se verront attribuer un à dix points d'indice, soit 4.60 à 46 euros par mois ! On est très loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat dûes au gel du point d'indice.

➤ Après avoir affirmé que l'année 2013 serait l'année de la catégorie C, le gouvernement est passé en force avec des dispositions qui ne répondent pas aux exigences d'une situation catastrophique, notamment salariale et déroulements de carrière, et par ailleurs provoquent des distorsions avec les catégories A et B.

La CGT ne peut cautionner un dispositif qui reste marqué du sceau de l'austérité et qui, de plus, déséquilibre encore davantage les grilles indiciaires et entraîne, de fait, un tassement des grilles catégorie C et B.

➤ Pour les trois versants de la Fonction publique, la date d'effet est fixée au 1er février 2014. Elle a été annoncée hier, lors de la séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat. Ainsi, des agents vont percevoir la GIPA pour 2013 au vu du niveau de leur traitement mensuel.

Nous réclamons l'application au 1er janvier ! Le rattrapage du pouvoir d'achat n'est toujours pas au rendez-vous

➤ Le gouvernement a reculé de janvier à février ce faible gain indiciaire, prenant prétexte de la situation financière des collectivités locales, qu'il a lui-même organisé avec la baisse des dotations de l'Etat.

Il est à noter que les grilles applicables dans la territoriale ont recueilli un avis unanime CONTRE de l'ensemble des organisations syndicales au Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale du 23 octobre.

➤ Pour la CGT, les discussions sur l'ensemble des grilles A, B et C doivent s'engager pour une réforme globale dans le cadre d'un plan pluriannuel. La CGT est à l'offensive sur cette question et gagne de réelles avancées au bénéfice de tous.

